

VILLE DE LA TRONCHE

ARRETE N°2006-465

PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
DE LA TRONCHE

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R. 126-1, R.123-14 et R.123-22 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2005 approuvant le
Plan Local d'Urbanisme de La Tronche ;
Vu le plan et la liste récapitulative des Servitudes d'Utilité Publique de mai 2006 ci-
jointes ;

ARRETE :

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Tronche est mis à jour à
la date du présent arrêté.

Les servitudes ont été modifiées pour ce qui concerne :

- la servitude relative au Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère (PPRI
Isère Amont)
- la servitude AC1 relative au Périmètre de Protection Modifié (PPM) du musée
Hébert et la suppression du Périmètre de Protection du Château Bouqueron

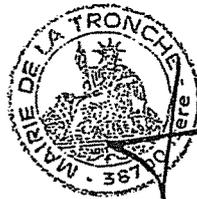
Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du
public à la mairie de La Tronche et à la Préfecture de l'Isère.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant une durée de 1 mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé au Préfet de l'Isère.

Fait à La Tronche, le 22 mai 2006

Le Maire,



Remande
Jean-Michel REMANDE

HOTEL DE VILLE
74, GRANDE RUE
38700 LA TRONCHE
TÉL 04 76 63 77 00
FAX 04 76 51 32 68

Commune
adhérente



Parc
naturel
régional
de Chartreuse

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine



Département de l'Isère
COMMUNE DE LA TRONCHE

PERIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ



MAISON DU PEINTRE ERNEST HEBERT

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques
Par arrêté du 9 Août 1942

PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

ABORDS : maison du peintre ERNEST HEBERT, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 9 août 1942.

La commune de la Tronche a bénéficié dans son histoire d'une grande qualité environnementale qui en fait, jusqu'au milieu du siècle dernier, un secteur résidentiel privilégié.

Du fait de son insertion au cœur de l'agglomération grenobloise, la commune connaît une très forte urbanisation.

Les abords de la maison du peintre Ernest Hébert s'inscrivent dans une continuité végétale associant des parcs publics et privés, les espaces boisés classés : la clinique Dumas, le parc Hébert, la villa des Alpes, le square des Cèdres, ensemble du Carmel compris à l'Est du torrent du Charmeyran, la résidence Doyen Gosse.

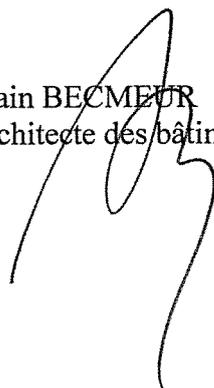
Autour de ces espaces naturels, l'environnement urbain est constitué majoritairement d'un habitat individuel ; parmi cet habitat quelques constructions se distinguent du contexte actuel par une volumétrie, des détails architecturaux, des caractéristiques urbaines et typologiques particulières.

Les limites de la covisibilité depuis l'espace public avec le monument sont réduites : la covisibilité est limitée depuis l'avenue des Maquis du Grésivaudan au carrefour situé devant la clinique Dumas et au carrefour situé en limite avec la commune de Meylan et la rue Hébert, rue du Doyen Gosse, c'est depuis l'angle du square des Cèdres que l'on peut apercevoir le monument.

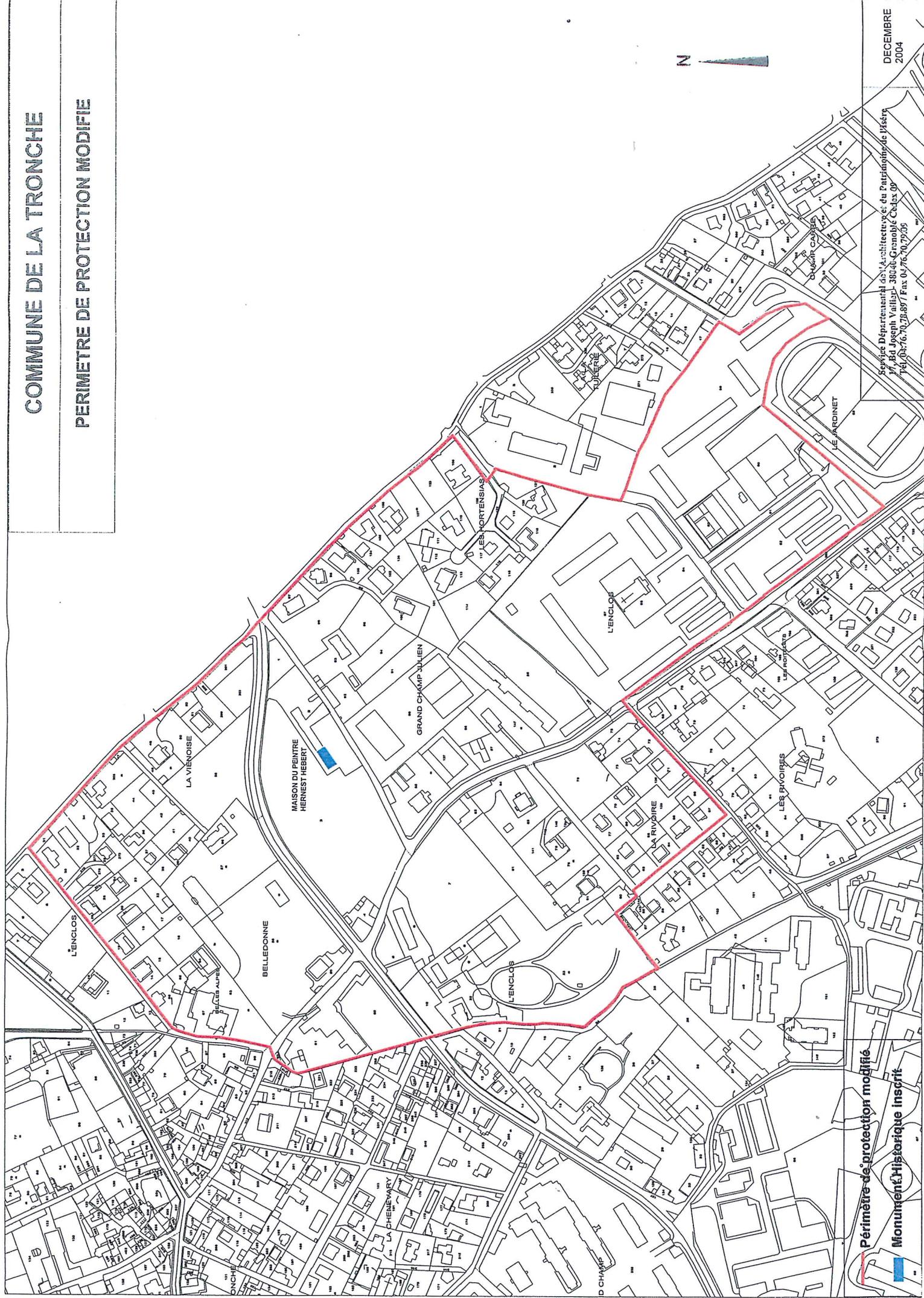
Depuis la galerie du musée Hébert la vue englobe la résidence du Doyen Gosse, au-delà de cette limite l'urbanisation ne présente aucune cohérence patrimoniale, paysagère, historique et parcellaire avec les abords du monument protégé.

Les repérages de l'environnement réalisés par le cabinet « les Pressés de la Cité » apportent des éléments de diagnostics suffisants pour envisager la modification du périmètre de protection de 500 mètres autour de la maison du peintre Ernest Hébert ; le nouveau périmètre, dont les limites figurent sur le plan joint, est défini par l'ensemble des parcelles et des espaces publics les bordant.

Alain BECMEUR
Architecte des bâtiments de France



COMMUNE DE LA TRONCHE
PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE



Périmètre de protection modifié
Monument Historique inscrit

Service Départemental de l'Archéologie et du Patrimoine de l'Isère
37, Bd Joseph Vallat - 38000 Grenoble Cedex 09
Tél. 04 76 70 75 89 / Fax 04 76 70 75 95

DECEMBRE
2004